

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020638-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-5-8

Séance du vendredi 13 septembre  
2019

### POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PREMIERE PROGRAMMATION 2019

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER,  
MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE,  
MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER,  
MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN,

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.  
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.  
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018 relative à la nouvelle Politique de Développement Territorial (PDT), à son règlement et aux autorisations de programme qui en découlent pour la période 2019-2021,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2019-5-7-2 du 17 mai 2019 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,

- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 14 juin 2019,
- VU les justificatifs fournis par les porteurs de projets portant démarrage effectif des opérations présentées,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la première programmation pour l'année 2019 de 78 projets relevant de la Politique de Développement Territorial,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 3 450 059 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération, sous réserve de la conclusion de conventions particulières, pour ce qui concerne l'Association pour la gestion du musée national de l'automobile, l'Association Training club canin de Lutterbach et le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf,
- Approuve les conventions de financement, jointes en annexe de la présente délibération, à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et chacune des associations bénéficiaires de subventions suivantes : l'Association pour la gestion du musée national de l'automobile, l'Association Training club canin de Lutterbach et le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les trois conventions susvisées,

Il est précisé que chaque subvention départementale fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant, le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Les imputations budgétaires correspondantes aux subventions attribuées, qui relèvent du programme F233, sont détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération.

Mme Brigitte KLINKERT ne participe ni au débat ni au vote concernant la subvention départementale attribuée au Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf ainsi que la convention de financement afférente.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité